

Négociation télétravail, dossiers juridiques en cours...

Non-cadres et cadres, siège et régions

Négociation télétravail, temps de travail, etc...

Vous nous avez posé des questions. Voici quelques réponses !



Une salariée: « *Chouette, on va avoir 3 jours de télétravail ? Ça vaut bien quelques concessions !* »

La CGT: un salarié pourrait prendre jusqu'à 3 jours de télétravail. Rien n'est automatique et **dépendra de votre Direction**. Vous risquez de faire des concessions pour rien ! Pire : **si vous n'avez pas de télétravail, vous perdrez quand même des jours de RTT !**



Une salariée: « *Je suis non cadre, et mon temps de travail reste le même. Où est le problème ?* »

La CGT: C'est exact. Ce qui change est le nombre de jours de RTT. On aura 2 formules **avec 5 ou 10 jours de RTT**. Cela change quand même l'organisation de votre vie privée !



Un salarié: « *Si je mets des congés dans le CET, comment seront-ils valorisés ?* »

La CGT: c'est très simple, mais très « roublard ». Aujourd'hui, un jour de congé mis dans le CET est valorisé selon votre salaire annuel. Demain, **ce même jour sera valorisé avec votre salaire actuel selon un calcul qui s'appuiera sur l'inflation**. Il y a toutes les chances pour que la valeur de ce jour soit réduite, et ne corresponde plus à votre futur salaire. Vous partirez plus tôt, mais avec un salaire réduit.



Un salarié: « *Je suis cadre classe 5. Je ne perds que 2 jours de RTT. Ce n'est pas beaucoup ?* »

La CGT: cela fait encore une augmentation du temps de travail **quasi gratuite**, et pour quelle raison, d'abord ? Pour un salaire de 40 000 € bruts, vous perdriez environ 400 € avec une compensation de 60 €...



AXA offre deux jours de congés supplémentaires à ses collaborateurs

<https://www.axa.com/fr/magazine/axa-offre-deux-jours-de-conges-supplementaires-a-ses-collaborateurs>

Prochaine réunion : le 20 septembre

Sans trop y croire, on espère que la Direction reviendra avec des propositions plus acceptables. Nous espérons aussi que les syndicats actuellement majoritaires sauront éviter une nouvelle régression comme la perte de 5 jours de RTT au dernier accord, au motif d'avoir du télétravail !

A savoir :

- L'arrivée d'Europ Assistance : 13 000 m2 loués 600€ / an/m2 soit 7 800 000 €/an
- Faut-il rappeler que le télétravail n'est pas un « coût » mais un **investissement** ?

Enquête télétravail CGT : vidéo à voir ! <https://ugictcgt.fr/dossier-presse-enquete-teletravail>

Generali Global Engagement Survey 2021: participating ... or not ?

Après les 3 premières « études », beaucoup se demandent à quoi cela sert de s'exprimer.

La direction estime que les salariés sont « engagés » à hauteur du pourcentage de participation. **Plus le taux de participation augmente, plus la direction est satisfaite**, signe d'engagement à ses yeux, et l'utilise pour communiquer. Peu importe ce qui est dit !

Avez-vous vu une quelconque amélioration de votre situation après ces études ? Ce n'est pas ce que nous avons constaté, année après année et accord après accord. Votre expression passera plus par les élections syndicales à venir.

La campagne de promotion indique :

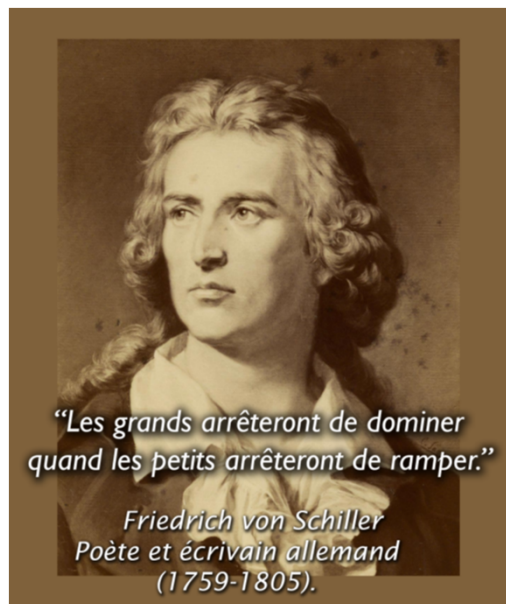
- « Partager vos points de vue sur les nouvelles pratiques de travail dans un environnement de travail hybride » : Euh... La négociation sur le télétravail c'est maintenant, pas en décembre !

- « Soyez francs et transparents – l'enquête est entièrement confidentielle et gérée par un prestataire externe. » :

Il semble que la direction ait conscience de la crainte des salariés à s'exprimer. Tiens donc ? Bonne ambiance !

Alors, faut-il participer à cette nouvelle opération de communication ?

Refus de l'accord du 1^{er} juin 2018 : décisions de justice



Philippe avait 11 ans de maison en classe 3.

Comme d'autres, il a refusé le nouvel accord de « performance collective » temps de travail du 1^{er} juin 2018 qui l'obligeait à travailler plus, mais sans augmentation de sa rémunération.

Il a saisi le tribunal des prud'hommes.

Extrait de la décision : « L'employeur ne peut apporter de modification au contrat de travail sans l'accord express du salarié. »

Le jugement du 25 juin bénéficie de l'exécution provisoire :

Generali doit lui verser la somme de :

- 15 614,94€ (avec intérêts au taux légal /22 novembre 2018, soit 1309€)
- 6 419,30€ d'indemnités compensatrices de préavis +538€ d'intérêts
- 641,93 € au titre des congés payés afférents (+53,8€)
- 10000 € de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (avec intérêts au taux légal /25 juin).

Generali doit licencier Philippe et lui verser une somme supérieure à **34 576,97€** (ce qui est bien peu en comparaison avec 660 millions de résultat net pour 2020) + 500€ pour payer les frais de justice.

Une autre salariée de longue date vient d'avoir aussi une décision : bien que déjà à la retraite, la justice a condamné Generali Vie à lui payer plus de **73 185 €** dont 10 000 € à titre de dommages et intérêts.

D'autres procédures sont en cours, nous vous en informerons.

Mais quel est le sens de tout cela ?



Grâce à vos efforts en terme de salaire et de charge de travail, Generali Monde va acheter d'autres compagnies d'assurance. 140M€ pour la filiale d'Axa en Malaisie. Notre millionnaire préféré a quand même quelques mots pour remercier le petit personnel de temps en temps, et ça, ça n'a pas de prix, ça fait chaud au cœur.

La fin des augmentations générales, les petites augmentations de salaire, la baisse des effectifs, ça sert au moins au bien être de quelques-uns !

Les économies sur la restauration d'entreprise

Beaucoup se demandent à combien s'élève la somme économisée sur la restauration d'entreprise avec le confinement :

« Baisse des coûts (denrées) pour les collaborateurs **(-1,7 M€)** en 2020, due au télétravail ».

Hausse des coûts de 158K€ en 2020 en dépit de la fermeture des restaurants de mars à mai, du fait de la mise en place des mesures Covid et des engagements contractuels. Donc : **1 700 000 – 158 000= 1 542 000 € d'économies**
La CGT demande toujours des chèques restaurants pour les télétravailleurs, avec ces chiffres, ça se comprend !



CGT Generali

Pour + d'informations
sur l'actualité sociale !

L'équipe CGT Generali à votre écoute

Contact : cgtgeneral@gmail.com ou eric.oyombo@generali.com